

**CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

TAXE D'APPRENTISSAGE

SOLDE DE 2023



**Soutenez la formation
aux métiers du son et de l'image**

Les métiers du son et de l'image au Conservatoire de Paris

100%

d'insertion
professionnelle

38

étudiant-es

La formation supérieure aux métiers du son et de l'image (FSMSI) du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris forme des musicien·nes-ingénieur·es destiné·es à intégrer tous les secteurs de la production musicale et de la création.

Né du besoin de profils de pointe à la croisée de la science et de la musique, dans le contexte d'un nouvel essor du Conservatoire dans le paysage audiovisuel en ébullition des années 1980, le département forme des metteurs en ondes qui maîtrisent tant le langage technique que celui de la musique. Unique en son genre, l'enjeu de cette formation est de transmettre à de futures professionnel·les, des compétences de haut niveau à la fois musicales et techniques. Les étudiant·es de cette formation, grâce aux ressources du centre audiovisuel et à la richesse musicale du Conservatoire, trouvent un cadre unique pour la mise en pratique du triple cursus (musical, technique et scientifique) qu'ils et elles reçoivent.

Grace à votre solde, vous soutenez la formation de vos futur·es collaborateur·rices

À cet effet, le **solde de la taxe d'apprentissage constitue une ressource fondamentale** pour notre établissement. Il permet la concrétisation de nombreux projets pédagogiques et le développement de programmes de formation et de recherche exigeants. Le solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09% de la masse salariale 2022) est le seul impôt obligatoire que vous pouvez librement choisir de verser en totalité à notre établissement.

Comment verser au Conservatoire de Paris

- 1. Déclaration et paiement à l'Urssaf**
Effectuez votre déclaration et le paiement du solde sur la DSN d'avril 2023.
- 2. Sur la plateforme SOLTéA, désignez le CNSMDP bénéficiaire avant le 7 septembre 2023**
Les soldes collectés sont centralisés à la Caisse des Dépôts qui se charge de reverser les fonds aux

**RDV sur SOLTéA
avant le 07/09/2023 :**

- Notre nom : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
- Notre N° UAI : **07534955**
- Ou notre N° Siret : **197 534 951 00037**

Plus d'infos sur :
La taxe d'apprentissage (part principale et solde) - Urssaf.fr

SOUTENEZ LE CONSERVATOIRE DE PARIS & CONTRIBUEZ DIRECTEMENT À :

- > Préparer les jeunes artistes aux évolutions des métiers du son en développant des outils innovants et des ressources numériques au service de la modernisation de l'enseignement musical (Conservatoire augmenté) et en multipliant les partenariats et la recherche.
- > Garantir le niveau d'exigence d'une formation complète et des conditions indispensables d'une insertion professionnelle réussie.
- > Développer massivement les nouveaux laboratoires de recherche et d'écoute immersive.



Rejoignez nos partenaires

Bénéficiez d'informations régulières concernant nos activités et profitez d'une relation privilégiée avec notre institution et ceux qui la font vivre.

« L'exigence liée à l'enseignement d'excellence du Conservatoire doit s'incarner dans le développement et l'adoption de pratiques novatrices comme dans l'intégration des apports de la recherche les plus récents et la prise en compte des évolutions professionnelles des secteurs musicaux et chorégraphiques. Merci à tous nos partenaires d'y contribuer. »

Émilie Delorme, Directrice du Conservatoire de Paris

Pour toute information

Anne Leclercq

aleclercq@cnsmdp.fr

01 40 40 47 86

conservatoiredeparis.fr/fr/soutenir-le-conservatoire